



République Française  
Département de la Moselle

## DECISION 2022-90



Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu le Code de la Commande publique, notamment les articles L. 2122-1 et R. 2122-3,

Vu les crédits inscrits au budget,

Considérant l'exclusivité dont dispose la Société Eksaé sur son logiciel de gestion des Ressources Humaines,

Considérant l'actuelle solution de logiciel Ressources Humaines Eksaé, détenue par la CCCE, nécessitant une évolution, ne pouvant être opérée que par le créateur du logiciel,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

### DECIDE

#### Article 1 :

Le marché portant contrat de service informatique intitulé « Evolution vers Eksaé suite SIRH » est conclu le 12 novembre 2022 avec l'entreprise EKSAE, 10 rue Vignon à 75009 PARIS pour un montant de 27 000 € H.T. soit un total de 31 400 € T.T.C. comprenant les prestations de mise en œuvre et de formation auxquels s'ajoutent un droit d'usage annuel de la plateforme Eksaé Suite SIRH de 500 € H.T. soit 600 € T.T.C et un abonnement mensuel de 820 € H.T. soit 984 € T.T.C., sur une période de 36 mois.

#### Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 12 octobre 2022

Le Président  
Michel PAQUET

Certifiée exécutoire le : 19/10/2022 Le Président

Publiée le : 19/10/2022

Transmise à la Sous-Préfecture le : 19/10/2022

